

20200617 Rue89 Lyon

<https://www.rue89lyon.fr/2020/06/17/hebergement-a-lyon-les-lecons-du-covid-19-permettront-elles-de-mettre-fin-a-la-crise/>



Société

Hébergement à Lyon : les leçons de la Covid-19 permettront-elles de mettre fin à la crise ?

Depuis le confinement, entre la prolongation du plan froid et les lieux d'hébergement supplémentaires ouverts, les pouvoirs publics se sont mobilisés de manière inédite en faveur des sans-abri à Lyon, en manque de places depuis des années. Si la Métropole a annoncé vouloir poursuivre cette dynamique avec un ambitieux objectif « zéro retour à la rue », des voix s'alarment d'un possible « retour à la normale », synonyme de nombreuses remises à la rue à partir du 10 juillet.

Par [Alexis Demoment](#) publié le 17/06/2020 à 12h39

actualisé le 17/06/2020 à 23h13

« Il y a eu énormément de mobilisation des associations et des services de l'État, on n'avait pas l'habitude ! »

Loïc Rey, président de la Croix-Rouge du Rhône, se montre plutôt enthousiaste. Son association a pu accueillir 60 personnes dans deux « centres d'hébergement spécialisés pour personnes contaminées non-graves du Covid » (d'abord appelés « centres de desserrement ») à Saint-Genis-Laval et Belleville-sur-Saône.

Aujourd'hui, le centre de Saint-Genis a fermé et il ne reste plus qu'une poignée de personnes dans celui de Belleville, en attente d'un autre hébergement.

Loïc Rey continue :

« La volonté politique de la Croix-Rouge, c'est que personne ne doit retourner à la rue ».

Un objectif pour l'instant réussi dans le Rhône – ce qui n'est pas le cas partout, [comme chez le voisin isérois](#) –, les personnes guéries accueillies dans ces centres ayant été relogées dans des structures du plan froid.

Un effort inédit de l'État et la Métropole

Avec l'épidémie, le plan froid (habituellement en place de novembre à mars) a été prolongé jusqu'au 10 juillet par le gouvernement. Dans le Rhône et la métropole de Lyon, il représente cette année 980 places supplémentaires d'hébergement d'urgence pendant l'hiver, en plus de près de 5 900 places d'urgences ouvertes toute l'année.

De plus, le dispositif mis en place face à la crise du Covid-19 a permis que 540 places supplémentaires soient ouvertes par les pouvoirs publics et les associations pour permettre à un maximum de sans-abri de se confiner. Un nombre auquel il faut ajouter les 60 personnes hébergées dans les deux « centres d'hébergement spécialisés pour personnes contaminées non-graves du Covid ».

Depuis le déconfinement, ces structures ferment les unes après les autres, mais les différents acteurs se félicitent que les personnes hébergées pendant le confinement n'aient pour l'instant pas été remises à la rue et aient pu être intégrées au dispositif plan froid, donc à l'abri jusqu'en juillet.

À l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) de Meyzieu, où 160 personnes ont été accueillies jusqu'au 20 mai, « toutes les personnes ont été réorientées vers divers lieux, surtout dans des places d'hôtel », explique Sophie Jansen, directrice lyonnaise de l'Armée du Salut.

L'impact catastrophique de l'épidémie sur le secteur de l'hôtellerie a au moins permis que des hôtels vides soient utilisés pour accueillir temporairement les plus démunis.

Sophie Jansen a souligné la qualité des différents lieux gérés par son association :

« C'étaient des conditions d'accueil franchement bien. On avait des locaux dignes, en état de fonctionner. »

Du fonctionnement d'urgence à une pérennisation ?

Pascale Blanchetière, déléguée régionale de la Fédération des acteurs de la Solidarité (FAS), souligne qu'un « vrai investissement, du national au local », a eu lieu :

« D'habitude, la coordination entre les acteurs associatifs et les autorités n'est pas toujours simple. Mais sur la crise du Covid, le milieu associatif a été intégré après une à deux semaines aux instances de coordination. Ça a permis de réunir beaucoup d'acteurs sur les différents problèmes, ce qui a beaucoup aidé. »

« Hébergement », « logement »... quelle différence ?

Comme l'indique [sur son site](#) la Direction départementale de la Cohésion sociale (DDCS), « hébergement » et « logement » ne sont pas synonymes. L'hébergement est destiné à

répondre à des « besoins immédiats » des personnes sans-domicile ; il est « provisoire ». Tandis que le logement s'accompagne d'un « titre d'occupation » (un bail, par exemple) pour le locataire et d'une « garantie de maintien dans les lieux ».

Dans la pratique, ils sont chacun sous la compétence d'un acteur différent : la Préfecture – donc l'État – s'occupe du premier par le biais de la DDCS ; le second est partagé avec la Métropole de Lyon, puisqu'elle a hérité des compétences du département.

Profitant de cette coopération assez forte entre État, collectivités locales et associations, la Métropole de Lyon a lancé début juin [un plan avec pour objectif « zéro retour à la rue »](#), en lien avec la Préfecture du Rhône. Selon ces annonces, 500 ménages actuellement en structures d'hébergement pourront avoir un logement dans les prochains mois.

Au cabinet du président David Kimelfeld, on précise :

« Le Covid a permis une mobilisation assez forte de l'État, c'est très bien. C'est le moment de mettre l'accent sur le logement, pour libérer des places en hébergement et donner un peu d'air. Pour cela, la Métropole manque de foncier, donc notre politique en ce moment, c'est d'en acquérir. »

Mais derrière les effets d'annonce – vous avez dit « [campagne électorale](#) » ? – l'objectif « zéro remise à la rue » est difficilement tenable pour la seule Métropole dirigée par David Kimelfeld. D'une part parce que les élections du 28 juin va certainement engendrer un changement d'exécutif. D'autre part parce que la Métropole n'a la compétence que pour le logement, l'hébergement restant aux mains de la préfecture.

Contactée par Rue89Lyon, la préfecture du Rhône a confirmé qu'elle « travaille en étroite collaboration avec la Métropole sur ce sujet », sans pour autant annoncer de mesures pour le moment. Ce qu'elle fera « avant le 10 juillet ».

Lire par ailleurs

[À Lyon, l'agonie du droit à l'hébergement d'urgence](#)

Régulariser les sans-papiers et désaturer l'hébergement ?

L'objectif « zéro retour à la rue » pose également, une fois de plus, la question des personnes aux « droits incomplets », comme on les appelle parfois en langage technocratique. Ces gens ne sont aux yeux des autorités ni régularisables ni expulsables. Il peut s'agir par exemple de personnes ayant reçu une obligation de quitter le territoire français (OQTF) mais ayant un suivi médical, des enfants scolarisés ou encore un conjoint en situation régulière.

Crainte d'une reprise des expulsions

Les expulsions du territoire ont été très limitées ces derniers mois en raison du confinement. Selon Pascale Blanchetière de la FAS :

« Il y a la crainte que les expulsions sur la base des OQTF reprennent après le 10 juillet, après une période de répit pendant le confinement. »

La Préfecture étant « en attente de consignes du ministère de l'Intérieur », les inquiétudes de la déléguée de la FAS semblent fondées. Sauf décision politique surprise au niveau national.

Ne pouvant accéder au logement mais restant sur le sol français, elles sont donc souvent contraintes d'alterner entre l'hébergement d'urgence et la rue ou les squats. Un va-et-vient que subissent aussi les personnes qui ont lancé une procédure de régularisation, dont les délais pour avoir un rendez-vous en Préfecture – [déjà extrêmement longs](#) – ont encore pris plusieurs mois de retard avec le confinement.

Face à la précarité des personnes en situations irrégulières, des associations et collectifs réclament [la régularisation de tous les sans-papiers](#) présents sur le territoire, s'inspirant entre autres de [mesures prises au Portugal](#). À Lyon, une [manifestation](#) pour la régularisation est appelée ce samedi 20 juin à 15 heures place Bellecour.

Une régularisation massive permettrait à de nombreuses personnes jusqu'alors en droits dits « incomplets » d'obtenir des droits complets et donc d'accéder à un logement. Et ainsi libérer des places dans l'hébergement urgence, saturé.

Mais une telle régularisation ne semble pas être au goût du gouvernement, qui avait bataillé dès les premiers jours d'état d'urgence sanitaire pour [maintenir ouverts les centre de rétention administratives](#), malgré l'impossibilité d'expulser les personnes enfermées.



Le jeudi 19 mars, jour 3 du confinement à Lyon. ©LB/Rue89Lyon. Une personne sans-abri devant la Grande pharmacie lyonnaise, rue de la République

1 500 personnes à la rue le 10 juillet ?

Parmi les acteurs de la solidarité, certains veulent espérer que la mobilisation exceptionnelle des pouvoirs publics de ces derniers mois ne va pas dégonfler. Pour la première fois depuis des années, une sortie de crise paraît possible, si la coopération mise en place pendant le confinement et la politique de logement annoncée par la Métropole venaient à se poursuivre après le 10 juillet.

Mais d'autres craignent que la date du 10 juillet soit seulement synonyme d'une remise à la rue pour près de 1 500 personnes (en comptabilisant les personnes dans le plan froid et celles initialement dans les structures ouvertes pendant le confinement). Chloé*, travailleuse sociale membre du collectif « Hébergement en danger », s'inquiète d'un « retour à la normale » à partir de cette date :

« Les allers-retours entre la rue et l'hébergement, ça démoralise et ça précarise les personnes. Pour certaines, le confinement a été un déclic. Parfois, des gens n'avaient pas été en foyer depuis 15 ans, n'avaient plus confiance. On est reparti sur un peu de dignité, de vivre-ensemble, de repos et de bien-être. Et là, on va leur dire de retourner à la rue, c'est encore pire ! »

Si elle reconnaît qu'il y a eu « beaucoup de soutien des mairies » pendant le confinement, notamment pour l'ouverture des toilettes publics et des fontaines, elle dénonce le manque de solutions à long terme :

« on continue de se battre pour un vrai parc d'hébergement, perenne, qui dur. Ces politiques de l'urgence, ça précarise tout. »

La perspective de 1 500 personnes remises à la rue en juillet s'ajoute à une autre réalité : malgré les efforts, ils sont toujours des milliers sans hébergement. Maud Bigot, responsable du Samu social à Lyon, déplore qu'environ 1 000 personnes ayant sollicité le numéro d'urgence 115 n'ont pas eu de place pendant le confinement.

Mais le nombre réel de personnes à la rue serait en réalité plus élevé : certaines ne demandent pas de places en foyer ; d'autres ont par exemple pu passer le confinement chez un proche et se retrouvent aujourd'hui à la rue.

A lire également

[**La crise de l'hébergement d'urgence à Lyon 1/2 : cette dérive humanitaire inexorable et inutile**](#)

[**La crise de l'hébergement d'urgence à Lyon 2/2 : apprendre des succès et des échecs de nos voisins européens**](#)

Les squats toujours sur la touche

Des bâtiments et terrains vacants sont toujours squattés par des personnes sans-domicile et/ou des militants du droit au logement.

Le collectif « [Intersquat](#) » – qui revendique l'occupation de certains lieux tels que le [collège Maurice Scève](#) à la Croix-Rousse, le « [Dur à cuire](#) » à Caluire, ou encore l'[Espace communal de la Guillotière](#) – estime mettre à l'abri plus de 1 000 personnes.

À ces squats s'en ajoutent d'autres, comme le bidonville installé dans le parc de la Feyssine à Villeurbanne.

Au collège Maurice Scève, où jusqu'à 450 mineurs isolés dormaient l'été dernier, la saturation est un peu retombée. Les jeunes habitants seraient aujourd'hui moins de 300. Une centaine ont été relogés suite à une médiation avec la Métropole et la Préfecture, entamée avant la crise du Covid.

D'après Anne Charmasson-Creus, membre du collectif de soutien du squat, 150 autres habitants qui ont participé à ce « diagnostic social » sont toujours en attente, « alors que la plupart sont demandeurs d'asile et ont droit à un hébergement ».

La bénévole a déploré « l'abandon des pouvoirs publics », peu mobilisés pour soutenir les habitants du squat selon elle :

« On n'a pas été aidé par les institutions. Ce sont des médecins bénévoles qui sont venus faire des séances d'informations sur les règles sanitaires et les gestes barrières. Un jeune habitant, en école de couture, a fabriqué des masques. »

Un an après l'annonce d'un [projet de « squats officiels » à Villeurbanne](#) par la Métropole, préfecture et collectivités continuent de mener la vie dur à ces lieux, comme nous le rapportions dans les premiers jours du confinement avec l'[expulsion d'un appartement squatté à la Guillotière](#).

Lundi 8 juin vers midi à Vaise, la police a [expulsé des squatteurs](#) d'un bâtiment abandonné appartenant à la Métropole. D'après un communiqué des squatteurs, l'occupation avait pour but de reloger des familles hébergées provisoirement pendant le confinement et risquant de se retrouver à la rue en juillet.

Pour ces familles comme pour les autres personnes en hébergement d'urgence, reste à espérer que la Métropole et la préfecture collaboreront avec autant de succès pour le « zéro retour à la rue » que pour cette expulsion.